

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE
DE **LELEX**

Nombre de membres

afférents au C.M : 08
en exercice : 08
qui ont pris part
à la délibération : 08

SEANCE du 30 novembre 2023

L'an deux mille vingt trois, le trente novembre,
à 18h30, le conseil municipal de cette Commune,
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit
par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous
la présidence de Monsieur Roger GROSSIORD, Maire,

Date de convocation
23/11/2023

Etaient présents :

LEVRIER Patrick Adjoint
GABRIEL-ROBEZ Delphine, PERONNET Gilles, MERMET Jacques,
TREMBLAY Sacha, GROSGURIN Jean-pierre.

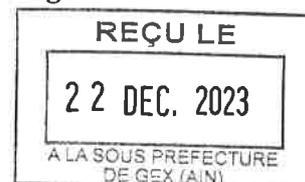
Date d'affichage
23/11/2023

Excusé(e)s : GROSGURIN laurence pouvoir à Patrick LEVRIER**Absent(e) :****Elu secrétaire de séance :** Delphine GABRIEL-ROBEZ**Objet de la délibération : Décision modificative régularisation des prévisions budgétaires****SECTION D'INVESTISSEMENT TOTAL 163 200 €****PROVENANCE**

Article D 231 – Immo en cours -25 000 euros

Article 231 programme 2019001 Voirie RD - 100 000 euros

Article D 231 programme 2022001 La loge Semcoda – 38 200 euros

DESTINATIONArticle D 2111 Terrains + 25 000 €
(Terrain Grosгурin Liliane)Article D 231 programme 2023001
Sanitaires + 100 000 eurosArticle D 238 programme 2022001
+ 38 200 euros

.....

Programme bâtiments sanitaires opération 2023 001

Article 231 2023001 Batiment Sanitaires – 2 000 euros

Article 203 2023001 Bat Sanitaires
+ 2 000 euros

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Augmentation de crédits TOTAL 35 000 €

- Article D 613 – location + 5000 euros (locations sanitaires étaient prévues article D 611 mais réglés D 613)
- Article D 615228 + 4000 euros (dépassement dû à rénovation sol boulangerie 5 868 + 1200)
- Article D61551 + 5000 euros (achat de 2 pneus tracteur non prévu 6 841 euros)
- Article D 6156 maintenance (prévisions trop faibles BP : maintenance copieur, panneaux, bornes, informatique, radars, cloches..)
- Article D 618 + 1000 euros (animation musicale Tour Ain)
- Article D 635 + 15 000 euros (taxes foncières 2 années

35 000 EUROS provenant des articles

- 615221 bâtiments publics - 6000 euros
- D615231 voirie – 25 000 euros
- D 623 Fêtes et cérémonies – 4000 euros

Le conseil ouï l'exposée du maire

après en avoir délibéré par 08 voix POUR 0 contre 0 abstention

Pour copie conforme,
Le Maire
Roger GROSSIORD

